



Consommer local, c'est bon
pour **LE MORAL**

et pour le porte-monnaie



LE PASS *d'ici*

EN DÉTAIL

Le PASS d'ici est un dispositif créé en 2024 par l'Office de Tourisme Coeur du Bassin.

C'est une initiative engagée, responsable et solidaire, en faveur des habitants du territoire, qui permet à chaque bénéficiaire, de pouvoir consommer plus de produits locaux et ainsi de favoriser les commerces de proximité, tout en diminuant son empreinte carbone. L'Office de Tourisme Coeur du Bassin participe également à cette opération.

QUI FAIT QUOI ?

L'Office de Tourisme Coeur du Bassin recense les offres exclusives des partenaires locaux :

- Gratuité ou réductions de prix,
- Jours d'achats spéciaux,
- Offres spéciales web etc...

Les bénéficiaires du PASS reçoivent, via nos canaux numériques, les informations relayant les différentes offres, invitations, animations ou surprises, proposées par nos partenaires adhérents.



Toute l'année, des tarifs préférentiels et des avantages exclusifs, rien que pour vous !

1

Je crée mon compte utilisateur sur le site web de l'Office de Tourisme tourisme-coeurdubassin.com

2

Je remplis le formulaire de commande avec mes informations personnelles et je valide.

3

Mon PASS est immédiatement disponible et prêt à être utilisé chez les partenaires.

4

Je scanne le QR code chez le partenaire pour vérifier mon éligibilité et je profite des avantages proposés par le partenaire.



FOIRE AUX QUESTIONS

Quelles sont les conditions pour obtenir le PASS d'ici ?

- Travailler, habiter ou posséder une résidence secondaire, sur l'une des 5 communes du Cœur du Bassin : Audenge, Biganos, Lanton, Marcheprime ou Mios.

Combien ça coûte ?

- Le PASS d'ici est gratuit.

Comment demander mon PASS ?

- Sur le site internet www.tourisme-coeurdubassin.com, ou lors d'événements organisés par l'Office de Tourisme,
- En scannant le QR Code de l'un de nos partenaires du Pass d'ici,
- En vous rendant à l'un de nos bureaux de Audenge, Biganos, Lanton et Mios (selon dates/heures d'ouverture).

Je souhaiterais avoir un PASS, mais je n'ai pas d'ordinateur, de téléphone mobile ou je n'ai pas d'adresse mail. Comment puis-je en demander un ?

- Après vous être enregistré sur notre site internet ou via le QR Code de l'un de nos partenaires, vous serez directement enregistré dans la base de données des détenteurs du Pass grâce à votre numéro de mobile,
- Pour les personnes ne possédant pas de mobile, ou n'utilisant pas les QR Code, vous pourrez toujours demander et/ou récupérer votre carte PASS d'ici dans les bureaux de Audenge, Biganos, Lanton ou Mios (selon dates/heures d'ouverture)
Les habitants de Marcheprime recevront leur carte PASS par la poste.

J'ai perdu ma carte PASS, puis-je en demander une autre ?

- En cas de perte, une nouvelle carte PASS peut être éditée sur simple demande.

Quel est le délai de réception de mon PASS ?

Le Pass d'ici est disponible directement en dématérialisé via la demande sur le site de l'office de tourisme ou en flashant le QR Code chez l'un de nos partenaires,

Pour les cartes Pass d'ici, il faudra patienter une dizaine de jours pour pouvoir la récupérer. Un mail vous informant que votre carte vous attend dans votre Office de Tourisme vous sera envoyé.

Où trouver la liste des commerces participants au dispositif ?

- La liste des partenaires/commerçants est disponible sur notre site internet :
 - www.tourisme-coeurdubassin.com
 - CONSOMMER LOCAL
 - Le PASS d'ici

Je n'ai pas trouvé la réponse à ma question sur la FAQ, qui puis-je contacter ?

- Vous pouvez adresser un mail à vielocale@tourisme-coeurdubassin.com ou appeler l'Office de Tourisme Cœur du Bassin au 05 57 70 67 56